

concurrence aux oranges de l'Empire; par conséquent, c'est à cette époque que viennent ces oranges. Mais l'orange de Valence, qui est la même que celle que l'on cultive en Australie, dans le Honduras britannique et à la Jamaïque, arrive durant les autres mois de l'année, d'où il ressort, il me semble, que l'accord a été ainsi fait afin d'éviter que les oranges des Etats-Unis et celles de l'Empire ne se fassent concurrence. Personnellement, je ne vois pas pourquoi les Canadiens seraient forcés de payer plus cher pour des oranges, quelles qu'elles soient. Mon honorable ami parle de Washington, mais on sait qu'il ne se cultive pas d'oranges dans cette partie du pays. Je sais aussi que personne ne cultive d'oranges au Canada et je vois pas de raison d'imposer des droits sur ce produit, peu importe l'époque.

M. HEAPS: Nous nous attendions de recevoir de grosses consignations d'oranges d'Australie, mais d'après la déclaration du ministre, il semble que l'Australie n'ait pas été en mesure de nous en expédier de grandes quantités; il a dit, je crois, que 14,000 pieds cubes d'oranges seulement provenaient de ce pays. J'en conclus donc que l'Australie n'est pas en état de nous fournir une bonne proportion de l'énorme quantité d'oranges qui se consomment au Canada. Au cours de la même année, les Etats-Unis nous ont envoyé au delà de 3,000,000 de pieds cubes d'oranges tandis que la quantité que nous avons reçue des pays de l'empire était plutôt restreinte. Personnellement, je suis heureux de voir ce poste dans l'accord; c'est une grosse concession que nous faisons aux Etats-Unis et j'espère que nous en recevons d'autres en échange. Le ministre peut-il donner au comité, s'il le sait, la quantité d'oranges qui a été importée des Etats-Unis durant les quatre mois correspondants de l'année dernière. Le ministre nous a donné les expéditions annuelles.

L'hon. M. DUNNING: Durant les quatre mois qui présentent quelque intérêt à cause de la nature de ce poste, de janvier à avril 1935, inclusivement, les importations des Etats-Unis se sont chiffrées à 1,410,000 pieds cubes.

M. HEAPS: Sur un total de combien?

L'hon. M. DUNNING: Sur un total de 3,744,000 pieds cubes pour l'année financière.

Le très hon. M. BENNETT: Cet accord et celui des Antilles viennent-ils en conflit? On a demandé pourquoi nous devrions acheter des oranges provenant des pays de l'empire. On se souvient qu'en vertu d'un accord négocié avec les Antilles par une ancienne administration libérale, il était spécifié qu'il devrait

y avoir une préférence de 1 p. 100 dans le tarif général en faveur des pamplemousses et je crois qu'il y avait aussi une préférence pour les oranges, bien que je n'aie pu l'établir.

L'hon. M. DUNNING: Non.

Le très hon. M. BENNETT: Aucune?

L'hon. M. DUNNING: Non.

Le très hon. M. BENNETT: Cet accord aurait alors pour effet de soumettre les oranges de la Jamaïque à une concurrence dont elles étaient indemnes jusqu'ici.

L'hon. M. DUNNING: Oui. Naturellement, les expéditions des Antilles ont beaucoup diminué à cause des dégâts causés par les ouragans et aussi des avantages que trouvent les oranges de la Jamaïque sur le marché du Royaume-Uni, ce qui a eu pour résultat de détourner vers ce pays la plus grande partie de la récolte de la Jamaïque. Voici quelque chose qui n'a peut-être pas grande importance, mais je tiens quand même à le mentionner: l'entrée en franchise sur le marché canadien des oranges de Palestine accordée par la loi de 1933 peut avoir produit des résultats puisque les importations de Palestine ont augmenté continuellement depuis cette époque; en 1935, elles se chiffraient à 82,000 pieds cubes.

M. HEAPS: Il y a une grosse différence entre les oranges que nous recevons des différentes parties de l'empire. Les oranges de la Jamaïque ne rivalisent pas avec les oranges de Palestine pas plus qu'elles ne le font avec celles de la Californie. Toutes ces oranges sont de qualité différente et les personnes qui aiment une bonne orange sans pépins ne voudraient pas goûter d'autres qui nous arrivent parfois d'autres parties du monde.

L'hon. M. DUNNING: C'est vrai.

M. HEAPS: Par conséquent, même si elles arrivent à la même époque de l'année, elles ne se font pas nécessairement concurrence parce qu'elles sont bien différentes de type et de qualité.

M. REID: J'ai une question à poser au ministre du Revenu national au sujet de ce poste. Les oranges japonaises sont-elles importées ici sous le nom de mandarines tandis que d'autres le sont en même temps sous le nom d'oranges? On me dit que les oranges japonaises ne payent pas de droits parce qu'on les appelle des mandarines.

L'hon. M. ILSLEY: Elles sont presque toutes importées sous le nom de mandarines et de tangerines.

M. REID: Est-ce le ministère qui a décidé de les désigner sous le nom de mandarines?